

LE PROFESSIONNEL FACE AUX VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

1 & 2 juin 2015

Contexte :

L'ampleur du phénomène des violences au sein du couple n'est plus à démontrer. Une femme sur dix serait concernée. Le coût des conséquences sanitaires et sociales de ces violences est estimé à minima à plus d'un milliard d'euros par an (dont un tiers d'aide aux incapacités consécutives des violences).

Aussi, il devient nécessaire pour les professionnels de connaître les mécanismes spécifiques de ces violences afin de pouvoir jouer leur rôle. Celui-ci est attendu en termes de prévention, repérage et évaluation des violences, ainsi que de prise en charge des différents protagonistes en présence.

Il s'agit d'aider le professionnel et/ou son équipe à s'impliquer sur les situations de façon proportionnée et notamment de favoriser rapidement la prise en charge en réseau des situations les plus préoccupantes (selon la dernière enquête menée en 2013 par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son compagnon).

Les institutions trouveront là une façon d'accompagner les professionnels susceptibles d'être mis en difficulté par la répétition des sollicitations ou par les comportements paradoxaux des victimes de violence.

Objectifs :

- ✓ Mieux connaître l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple
- ✓ Identifier, sur cette thématique, ses représentations et émotions
- ✓ Appréhender les mécanismes des violences au sein du couple
- ✓ Connaître le rôle des professionnels concernés par ces violences
- ✓ Connaître l'état de la législation guidant l'action
- ✓ Identifier les types de réponses qui peuvent être apportées
- ✓ Conseiller et orienter au mieux les victimes pour une prise en charge en réseau.

Modalités pédagogiques :

PUBLIC

Directeur d'établissement, Cadre de santé, Médecin, Sage-femme, Infirmier[ère], Puéricultrice, Auxiliaire de Puériculture, Autres professionnels de santé, Psychologue, Professionnels des secteurs médico-social et social

LIEU ET DATES

Toulouse, 1 & 2 juin 2015

RESPONSABLE

Saba LIGNON
Psychologue
Coordinatrice
Réseau PREVIOS

CONTACT

serviceformation@reseauprevios.fr

Tél : 06.38.26.78.22

Fax : 05.31.60.38.10

Tarif :

Formation individuelle : 250 €

Formation continue :

❖ 450 € si inscription avant le 30/04/2015,

❖ 550 € si inscription après le 30/04/2015,

Date limite d'inscription : 18/05/2015

Ce tarif inclus la dispense d'un dossier pédagogique.
Les repas sont libres et non compris dans ce tarif..

Cette formation est proposée,
sur demande, en intra-service.

Le réseau PREVIOS se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

LE PROFESSIONNEL FACE AUX VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE 1 & 2 JUIN 2015

Programme :

Lundi 1^{er} juin 2015

8h45-9h15 - Introduction

9h15-10h15 – Mme LIGNON, Coordinatrice réseau PREVIOS

Travail sur les représentations des participants et échange sur la problématique telle qu'elle se pose dans leur pratique

10h15-12h015– Mme LIGNON, Psychologue

Présentation du mécanisme des violences au sein du couple :

- Spirale de la violence
- Impuissance acquise, aspects de dépendance
- Relation d'emprise

13h45-17h15 – Mme LIGNON, Psychologue

Conséquences sur la santé psychologique et physique

Conséquences spécifiques lors de la grossesse

Situations à risques

Parcours des victimes

Comment agir en tant que professionnel sur cette thématique ?

Prévention, repérage, prise en charge précoce

Mardi 2 juin 2015

9h00-11h00 – Mme PASSUELLO, Juriste, SAVIM

Aspects juridiques

11h00-12h00 – Dr TRAPE, Médecin légiste & Psychiatre

Aspects médico-légaux

13h30-16h45 – Mme LIGNON, Psychologue

Orienter vers le réseau de prise en charge

Poser un projet Bientraitant à l'égard des personnes en situation de violence

Travail sur des études de cas présentées par les participants

16h45-17h15 – Bilan et évaluation de la formation

Intervenants : Psychologue, Juriste, Médecin Légiste.

Des modifications dans l'organisation de la formation sont possibles sans que le fond de celle-ci en soit affecté.